divorce

Par **vivi**, le **13/09/2008** à **16:36**

(salut, comment faire pur obtenir e divorce apres 23 ans de separation, j'ai engager a l'époque une procedure avec ie juridictionnelle que je n'ai plus puisque je travaille et mon mari ne voulait pas divorcer a ce moment là, lui a reait sa vie a d'autres enfants quand a moi je souhaiterais pouvoir me remarier avec la personne avec qui je vis. comment l'obtenir sans devoir passer obligatoirement par des avocats merci !roll:

Par **bob**, le **13/09/2008** à **18:34**

Pour toute procédure de divorce, l'avocat est OBLIGATOIRE : c'est une obligation légale : impossible d'y échapper. Êtes vous sûre de ne pas être éligible à l'aide juridictionnelle?

Par **vivi**, le **14/09/2008** à **07:36**

slt pour l'aide juridictionnelle comment savoir les montants et ou se renseigner pour cela Merci

Par **Camille**, le **14/09/2008** à **11:03**

Bonjour,
Sur ce genre de questions, quand vous n'avez aucune idée où chercher, premier réflexe : le portail du service public...
http://www.service-public.fr/
et utiliser soit la fonction recherche en haut de la page, soit les sujets "préformatés", juste en dessous.
Les fiches y sont généralement bien renseignées :
http://vosdroits.service-public.fr/part ... 8074.xhtml
pour ce qui vous intéresse.
En haut de la page, le rappel du chemin pour y arriver,
A droite, les liens vers les textes de référence,
Au centre, des liens vers d'autres fiches, suivant le cas,
En bas, un descriptif succinct mais bien expliqué.
Autre avantage, la mise à jour est assez bien suivie.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés